



MAIRIE

33 rue de Curzay
17230

Téléphone :
05 46 37 02 31

Télécopie :
05 46 37 26 42

Adresse e-mail :
longeves2@wanadoo.fr

Site :
www.longeves-17.fr



Mosaïque réalisée par les enfants

Tél. TAP :
06.50.32.97.45

mail TAP :
tap@longeves-17.fr

Ou mairie :
longeves2@wanadoo.fr
05.46.37.02.31

Mardi 11 juillet 2017

Objet : Les Temps d'Activités Périscolaires à la rentrée 2017

Madame, Monsieur, chers parents,

Voici venu le temps des vacances pour les enfants, et pour beaucoup, le temps d'une pause estivale...nous souhaitons vous donner quelques informations pratiques, avant de revenir vers vous avant la rentrée.

Afin de faciliter la composition des groupes de TAP, nous souhaiterions savoir si votre enfant participera ou non aux TAP pendant la première période. Retournez-nous le petit coupon-réponse le plus rapidement possible à la mairie, **UNIQUEMENT** si votre enfant n'y participe pas. Vous pouvez aussi tout simplement envoyer un mail à tap@longeves-17.fr.

A propos des TAP : il y a 5 périodes durant l'année scolaire :

Période 1 : lundi 4 septembre – vendredi 20 octobre 2017

Période 2 : lundi 6 novembre – vendredi 22 décembre 2017

Période 3 : lundi 8 janvier – vendredi 9 février 2018

Période 4 : lundi 26 février – vendredi 6 avril 2018

Période 5 : lundi 23 avril – vendredi 6 juillet 2018

A la rentrée, les enfants seront toujours colorés « ●●●●●... » ; en fonction du nombre d'enfants parmi les 65 qui resteront en TAP, nous vous indiquerons dans quel groupe sera votre enfant. Un planning des activités proposées à chacun des groupes est en cours d'élaboration, et il vous sera adressé avant la rentrée scolaire (et affiché devant l'école). Ce seront sensiblement les mêmes activités, les mêmes intervenants à la rentrée 2017 qu'en cette fin d'année scolaire.

A chaque période, trois nouvelles activités sont proposées aux enfants.

Nous insistons sur ce point : l'inscription aux TAP implique obligatoirement la participation aux 3 jours de TAP : le lundi, mardi et jeudi, de 15h30 à 16h30. Il n'est pas possible de ne choisir qu'un ou deux jours parmi les trois.

Le vendredi, il n'y a pas TAP, la garderie commence donc 1 heure plus tôt, à partir de 15h30.

Enfin, depuis la décision prise le 20 mai 2016, le Conseil Municipal n'a pas modifié ses tarifs et a laissé inchangée la participation financière des parents pour l'année 2017-2018. Cette participation de 30 € à la rentrée 2016 sera demandée pour chaque enfant inscrit en TAP (avec une dégression lorsqu'il y a 2 ou 3 enfants scolarisés à l'école de Longèves). Le paiement aura lieu en début d'année scolaire, la facture étant éditée comme celle de la cantine et de la garderie par la trésorerie de Courçon. C'est une participation unique recouvrant les 5 périodes de TAP.

Cordialement,

La commission « rythmes scolaires »,
Sylvie Ferron, Amélie Vanhoutte, Dominique Lecorgne,